

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 octobre 2018

Présents : H. Cormorèche, JL Bourdin, G. Devrieux, T. Lapalu, E. Fleury, J. Burdet, N. Curtet, Y. Dhomont, A. Fayot N.Garampon, A. Rey, F.Roucaÿrol, G. Virone,

Absents : M. Girer, S. Farenc, , H.Fayard, C. Pichoud,

Pouvoirs : M.Girer à H. Cormoreche, S. Farenc à N.Curtet

1. Désignation du secrétaire de séance

Jean-Luc Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du 14 septembre est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation de l'antenne territoriale de Gendarmerie de Miribel et ses missions de lutte contre la radicalisation

M. le Maire laisse la parole aux deux représentantes des renseignements territoriaux basé à l'antenne territoriale de Miribel depuis le 1^{er} août 2018. Gendarmes, elles dépendent pour ces missions administratives des services de Police. Avec deux autres collègues ils ont la moitié du département en charge. Leur mission première est la lutte contre la radicalisation, les violences urbaines, l'économie souterraine. Elles interviennent sur la base de signalement dont les élus peuvent être acteurs. Les personnes auteurs des signalements peuvent rester anonymes.

Elles précisent que chaque renseignement peut être important mais que chaque renseignement ne fera pas nécessairement l'objet d'une note. Elles effectuent des évaluations des personnes et des situations et peuvent transférer certains dossiers trop dangereux à leurs collègues de la DGSI. Elles rendent compte de leur mission à M. le Préfet de l'Ain.

Leurs collègues travaillent également sur les entreprises (actions sociales, licenciements, embauches...)

M. le Maire précise que le département de l'Ain à la croisée de la Suisse et de Lyon va être doté de 20 gendarmes supplémentaires afin de renforcer les équipes sur le terrain.

4. Assainissement. Principe de gestion du service

M. Bourdin rappelle que la compétence assainissement collectif est assumée par la Commune. En date du 1^{er} juillet 2009 la commune avait confié par traité d'affermage ce service à SUEZ. Le contrat actuellement en vigueur arrive à échéance le 30 juin 2019.

Ce service comprend la collecte des effluents, l'élimination des sous-produits du réseau, le traitement des effluents, l'élimination des sous-produits d'épuration (graisse, sable, refus de grilles), le traitement des boues, la facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients

En matière de services publics d'assainissement collectif, les deux grands modes de gestion employés aujourd'hui par les collectivités locales sont la gestion directe (régie) ou la gestion déléguée (affermage, concession et régie intéressée).

L'ensemble des contraintes techniques pour la gestion du service public d'assainissement collectif (traitement des effluents, nouvelles normes réglementaires à respecter, audits de vulnérabilité, filières boues complexes et coûteuses, etc.) réclame de plus en plus de technicité.

Il convient également de prendre en compte une réglementation de plus en plus stricte en matière de qualité et de contrôle, notamment en termes d'impact sur les milieux naturels, et parallèlement, d'intégrer les exigences croissantes des consommateurs en matière de qualité du service.

Dans ce contexte, il convient que la Commune décide de continuer à déléguer la gestion du service d'assainissement collectif à une entreprise spécialisée afin de lui confier notamment :

- L'exploitation à ses risques et périls du service public de l'assainissement collectif (collecte, traitement des effluents et élimination des déchets) avec une obligation de résultat quant à la continuité du service,
- D'assurer l'entretien, la maintenance, le renouvellement et le gros entretien, des installations ouvrages et équipements,
- De pratiquer une surveillance régulière et systématique du service
- D'assurer la gestion des relations et de la facturation avec les abonnés du service,

La mission comprendra également deux options : le raccordement du PAE de la Dombes, l'extension du réseau des Platières.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve le recours au système de gestion du service public de l'assainissement collectif de notre Commune, par délégation,
- approuve, les caractéristiques de la délégation du service public de l'assainissement collectif décrites dans le présent rapport,
- autorise, Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation conformément aux articles L 1411-1 à L 1411-18 du Code Général de Collectivités Territoriales et à signer toutes les pièces y afférent.

5. Assainissement. Redevance auprès des usagers du service. Modification

M. Bourdin propose au conseil municipal d'augmenter de 2 % la redevance d'assainissement auprès des usagers du service d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter le montant de la redevance d'assainissement Part proportionnelle à 0,7834 € / m³ HT à compter du 01/01/2019.

6. SIEP. Fusion des syndicats de distribution d'eau. Avis

M. le Maire expose que M. le Préfet a adressé à la commune un arrêté fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats d'eau potable Dombes Saône, Renom Chalaronne, Renom Veyle et Veyle Chalaronne.

M. le Maire rappelle que cette fusion découle de la Loi NOTRe de 2015 et de la concertation engagée entre ces 4 syndicats, de manière à créer un syndicat comportant des communes sur plusieurs intercommunalités à fiscalités propres, qui pourra perdurer suite aux transferts éventuels de la compétence Eau Potable. Par ailleurs, l'entité créée par cette fusion présentera une cohérence géographique et technique avec les ressources et interconnexions de réseaux liant déjà les services ou restant à développer.

M. le Maire indique que les quatre syndicats intercommunaux, à l'unanimité des comités moins une abstention, ont délibéré favorablement sur les projets de périmètre et de statuts. Le nouveau syndicat sera dénommé « Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône » et son siège sera basé à Civrieux.

M. Bourdin précise que la convergence des tarifs ne devrait pas entraîner une augmentation importante des tarifs puisqu'ils sont déjà assez homogènes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve la fusion des syndicats, le projet de périmètre et le projet de statuts du futur syndicat

7. SPA. Convention 2019

M. le Maire propose comme chaque année de renouveler la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux. La SPA assure la capture des chiens en divagation sur la voie publique ainsi que la prise en charge des chats errants capturés et leur transport en fourrière.

Le coût était en 2018 de 0,40 € par habitant, il sera de 0,45 € par habitant pour 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de souscrire à la convention proposant l'enlèvement par la SPA des animaux errants sur le territoire communal ;
- Dit qu'il sera prévu, au Budget Primitif 2019, une subvention de 983,25 euros à verser à la S.P.A.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière de la SPA.

8. Pôle Enfance. Accueil de loisirs périscolaire matin soir et mercredi. Demande de Prestation de Service Ordinaire à la CAF.

Mme Devrieux précise que suite à la mise en place du plan mercredi les modalités de financement de la CAF sont en cours de révision. La convention PSO n'a pas encore été transmise à la commune. Ce point sera présenté à un prochain Conseil.

9. Tableau des emplois. Modifications

Mme Jullien précise que la commission « personnel » propose à l'assemblée de revoir le tableau des emplois afin de supprimer les postes suite à la suppression des TAP. De plus, M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique à temps complet sur le cadre d'emploi d'adjoint technique pour assurer les missions d'ouvrier polyvalent afin de pouvoir procéder par la suite à un avancement de grade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (H.Cormorèche pour M.Girer) :

- Décide de créer un poste d'adjoint technique à temps complet sur le cadre d'emploi d'adjoint technique pour assurer les missions d'ouvrier polyvalent.
- Décide de supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet ouvert sur le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- Décide de supprimer un poste d'agent d'animation référent maternelle d'une durée annualisée de 15 heures 25 /100ème sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.
- Décide de supprimer un poste d'agent d'animation référent élémentaire d'une durée annualisée de 17h06 sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.
- Décide de supprimer un poste d'agent d'animation temps périscolaire midi et TAP d'une durée annualisée de 8h43' sur le grade d'adjoint d'animation.
- Décide de supprimer un poste d'agent d'animation temps périscolaire midi et TAP d'une durée annualisée de 2h38' sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.
- Décide de supprimer deux postes d'agent d'animation temps périscolaire midi et TAP d'une durée de 3h sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.

- Décide de supprimer deux postes d'agent d'animation temps périscolaire midi et TAP d'une durée de 1h 30 sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.
- Décide la liste ainsi modifiée des emplois de la commune à compter du 12 octobre 2018.

10. Décision modificative

M. Bourdin présente la décision modificative suivante pour l'achat d'un poste informatique. Afin de prévoir le budget nécessaire à cette dépense un virement de la section d'investissement de l'opération 200 Provision futurs investissements à l'opération 15 Informatique est à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D - 2183 - 15 – Informatique		1 500.00		
TOTAL D 21 - Immobilisations corporelles		1 500.00		
D - 2315 - 200 - Provision futurs investissements	1 500.00			
TOTAL D 23 - Immobilisations en cours	1 500.00			
TOTAL INVESTISSEMENT	1 500.00	1 500.00		
TOTAL GENERAL		0.00		0.00

M. Bourdin présente la décision modificative suivante afin de prévoir le budget nécessaire aux dépenses de fonctionnement, une diminution du virement à la section d'investissement de l'opération 14 Extension des réseaux des Platières et une affectation à la section de fonctionnement au chapitre 011 dans les comptes 618 et 6231 est à inscrire au Budget Primitif de l'assainissement 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FUNCTIONNEMENT				
D - 618 - Divers		6 100.00		
D - 6231 – Annonces et insertions		900.00		
TOTAL D 011 – Charges à caractère général		7 000.00		
D - 023 – Virement à la section d'investissement	7 000.00			
TOTAL FONCTIONNEMENT	7 000.00	7 000.00		
INVESTISSEMENT				
R -021- Virement de la section d'exploitation			7000.00	
TOTAL R 021 - Virement de la section d'exploitation			7 000.00	
D – 2315- 14 – Extension de réseaux des Platières	7 000.00			
TOTAL D 23 - Immobilisations en cours	7 000.00			
TOTAL INVESTISSEMENT	7 000.00			
TOTAL GENERAL		-7 000.00		-7.000.00

11. Décisions

M. le Maire informe le conseil des non préemption pour les déclarations d'intention d'aliéner suivante : DIA N°35 parcelle AC 71, DIA N°36 parcelle AD 78 et 1/46^{ème} de AD 254 -255 – 256 -257, DIA N°37 parcelle AC 151p, AC 157 Ac 160, DIA N°38 parcelle AD 36, DIA N°39 parcelle AE 257, DIA N°40 parcelle AD 87, DIA N°41 parcelle AD 273, DIA N°42 parcelle ZP 20- ZP 54 –ZP 55- ZP 102.

12. Comptes rendus des commissions

- M. le Maire propose une commission voirie le 12 octobre à 17 heures.
- E. Fleury informe le conseil de l'annulation du forum des professionnels faute d'un nombre suffisant de participants.
- E. Fleury pour la commission communication précise que la lettre de Mionnay est en cours d'impression.
- E. Fleury pour la commission association informe le conseil que Mme Davin est la nouvelle présidente de l' ASCM.
- JL Bourdin pour la commission ADS informe le conseil que le permis d'aménager de la société Ytem a été signé ce vendredi.
- JL Bourdin pour la commission assainissement précise au conseil que les problèmes de portance du sol pour la réalisation des bassins de la nouvelle station d'épuration ont été réglés.
- G. Devrieux informe le conseil que le repas des aînés aura lieu le 16 janvier 2019.
- G. Devrieux précise que la convention de livraison de repas avec l'entreprise Bourgogne repas est renouvelée pour deux ans.
- JL Bourdin précise que l'ouverture des candidatures de maîtrise d'œuvre pour la salle polyvalente sera réalisée ce vendredi 12 octobre à 15 heures.
- N. Curtet informe que le nouveau CME a été désigné vendredi dernier, avec 10 candidats pour 12 places tous ont été élus.
- N. Curtet pour le CME précise que l'inauguration de la boîte à livres aura lieu samedi 13 octobre à 11h30.
- N. Curtet informe que le CME participera à la manifestation du 11 novembre. Une rencontre avec l'école aura lieu afin de coordonner la cérémonie.
- N. Curtet pour la commission fleurissement informe le conseil que la commande d'automne a été passée.
- T. Lapalu informe le conseil qu'une visite du cimetière de Montluel est prévue le 9 octobre avec le service technique et la commission cimetière afin de s'informer sur les possibilités d'enherbement du cimetière.
- T. Lapalu précise que le plan d'eau de Polleteins a été curé.
- T. Lapalu informe le conseil du départ de feu qui a eu lieu ce soir chemin de la Ferme et la semaine dernière aux Platières. Il précise qu'une démolition d'une partie d'un bâtiment a eu lieu la semaine dernière chemin de la ferme avant 7 heures du matin et que les riverains n'ont pas été prévenus. Aucune protection contre les projections de poussière n'a été réalisée.

- T. Lapalu précise que la colonne verre enterrée rue principale va être réceptionnée mardi matin.
- A. Rey va organiser une réunion de la commission festivité afin de préparer la cérémonie du 11 novembre.

13. Questions diverses

- M. le Maire informe le conseil municipal que M. le Préfet a pris l'arrêté portant autorisation environnementale concernant le projet de ZAC dit parc d'activités économiques de la Dombes porté par la communauté de communes de la Dombes sur la commune de Mionnay.
- M. le Maire informe le conseil de la création pour 2019 d'une nouvelle commission de contrôle pour les élections. Il convient de désigner un conseiller municipal dans l'ordre du tableau. Yves Dhomont participera à cette commission.
- M. le Maire donne connaissance des ateliers thématiques du SCOT. Les élus qui sont intéressés peuvent s'inscrire.
- M. le Maire informe le conseil que des travaux vont être réalisés chemin de la Griotte.
- M. le Maire rappelle au conseil la consistance des travaux du poste source de RSE implanté au bois Riollet..
- M. le Maire informe le conseil que la commune est à la recherche d'un repreneur pour le restaurant route de Lyon.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

